

**Mairie de Châtelaudren-
Plouagat**
01 Place de la Mairie
22170 Châtelaudren-Plouagat
Tel : 02 96 74 10 84
Service : Police Municipale

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION**

La Grand Rue Bernard

Le 11 mai 2026

Le Maire de CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6 ;

VU le Code de la Route, notamment les articles R.411-8 et R.417-10 ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière ;

VU la demande formulée par l'entreprise LE DU intervenant pour le compte de ENEDIS afin effectuer des travaux ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants pendant la durée des travaux de raccordement ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le lundi 11 mai 2026, l'entreprise LE DU est autorisé à intervenir au lieu-dit 1Grand Rue Bernard pour des travaux de raccordement ENEDIS. L'entreprise sécurisera son intervention par la mise en place de panneaux attention chantier Kc1, les chantiers seront signalés en amont et en aval par le panneau AK5.

ARTICLE 2 : La circulation des véhicules est réglementée par un alternat par des panneaux B15/C18,

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise sous sa responsabilité.

ARTICLE 4 : L'accès des véhicules de secours, de la police, de la gendarmerie et des services publics devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 5 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Le service de la Police Municipale de Châtelaudren-Plouagat,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Châtelaudren-Plouagat

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Guingamp
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Châtelaudren-Plouagat
- L'entreprise LE DU Réseaux
- Les services techniques municipaux
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes-d'Armor

**Fait à Châtelaudren-Plouagat,
le 07/05/2026**

**Le Maire,
Olivier BOISSIERE**

